

VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2022-107

PROPRIETES COMMUNALES

- **Mise à disposition d'espaces de stationnement et bâtiment situés 37, boulevard Bernard Palissy à la SAS SEHCOR-Groupe**
- **Convention d'occupation temporaire**

La Ville de Roanne est propriétaire de terrains situés 37, boulevard Palissy, sur la parcelle cadastrée section AI n° 275. La SAS SEHCOR-Groupe a fait part de son intérêt pour l'acquisition d'un bâtiment de bureau et des parkings situés à l'arrière. Cette cession a été approuvée en séance du Conseil Municipal du 10 juin 2021.

En attendant que les modalités relatives à la vente soient exécutées, la SAS SEHCOR-Groupe a demandé l'utilisation de l'espace de stationnement et du bâtiment sur l'espace destiné à être cédé. Les parties ont convenu des conditions d'une mise à disposition de ce terrain à usage de stationnement pour les visiteurs et collaborateurs de la société et du bâtiment pour entreposer du matériel.

Sur ces bases, une convention est intervenue entre les parties afin de formaliser cette mise à disposition qui est venue à expiration le 31 juillet 2022. La signature de l'acte n'étant pas encore intervenue, il convient de procéder à la prolongation de cette convention pour l'occupation de l'espace de stationnement à laquelle s'ajoute également l'utilisation du bâtiment de 200 m² à usage de stockage.

Celle-ci a reçu l'accord des intéressés et précise dans ses grandes lignes :

- une mise à disposition à titre précaire et révocable pour une durée de 5 mois à compter du 1^{er} août 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 pour un loyer mensuel de 1 000 € nets ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20220908-DEC2022107-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/09/2022

Affichage : 08/09/2022

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

DECIDE

- de signer la convention d'occupation précaire à intervenir avec la SAS SEHCOR-Groupe représentée par son gérant, Monsieur Christian ROCHE, pour l'occupation par celle-ci de l'espace de stationnement et du bâtiment situé sur la parcelle cadastrée section AI n° 275 au 37, boulevard Palissy pour une période de cinq mois, à compter du 1^{er} août 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 pour un loyer mensuel de 1 000 € nets ;
- que la recette résultant de la présente occupation sera inscrite au budget de l'exercice concerné.

ROANNE, le - 8 SEP. 2022

Le Maire,


Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération

